



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative. Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie. Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas 2024 01 Date de réception : 23 2024 Dossier complet le : __14 2024-7588 N° d'enregistrement : Intitulé du projet Projet de boisement d'une surface > 0,5 ha à Legé Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom(s) **TESSIER HERVE** 2.2 Personne morale Dénomination Raison sociale N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

■ Monsieur

Prénom(s)

Représentant de la personne morale :

Madame

Nom

3		le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article environnement et dimensionnement correspondant
	N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	47c	Premier boisement de terre agricole d'une surface de plus de 0,5ha
3.1 I et	Le projet fait-il l'objet d'u Il de l'article R.122-2-1 du Oui Non	n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
3.2 de	Le projet fait-il l'objet d'u l'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
4	Caractéristiques géné	érales du projet
•		t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y comp	ris les éventuels travaux de démolition
		erres abandonnées par l'agriculture.
4.2	Objectifs du projet	
	Les objectifs: 2,9 Ha	
		n bois d'oeuvre de qualité à terme nangement climatique par la séquestration/stockage de CO2 a qualité de l'eau

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La préparation de sol sera réalisée durant la période automnale sur un terrain ressuyé. Seule les lignes de plantation seront travaillées afin de limiter au maximum le relargage de CO2 stocké dans les sols. Les densités de plantation se rapprocheront des valeurs suivantes : 1330 plants/ha pour les résineux ; cèdre de l'atlas et pin noir sur les parties séchantes et 1660 plants/ha pour les feuillus sur les parties les plus fraiches.

Les plants seront protégés de la dent du gibier par l'application d'un répulsif à base de graisse de mouton (Trico) deux fois par an durant les 2 à 3 premières années.

Ces plants seront conformes à l'arrêté MFR en vigueur au jour de la plantation et répondront aux exigences d'adaptation climatique et de la station.

L'ensemble des arbres, alignements présents sur et autours des parcelles seront conservés. Un périmètre de 5-6 m autour du boisement sera maintenu pour faciliter la circulation des engins lors des entretiens de la plantation et des haies. La partie zone humide identifiée sur le plan en annexe ... sera non plantée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après installation, durant les 3 à 6 années qui suivent, les jeunes plants seront dégagés de la végétation concurrente de façon à favoriser leur bon développement. Une fois par an, les travaux consisteront à broyer mécaniquement la végétation d'une interligne sur deux de façon à laisser dans la ligne une dynamique naturelle de végétations.

Les opérations suivantes consisteront à éclaircir le peuplement de façon à améliorer sa qualité, favoriser la croissance des plus beaux sujets au vue de produire à terme du bois d'œuvre et apporter de la lumière au sol pour permettre le bon développement d'une végétation diversifiée.

La première éclaircie interviendra vers l'âge de 20 ans avec une périodicité comprise entre 7 et 10 ans suivant les essences et la croissance des arbres.

A titre de prévision l'âge d'exploitabilité pour ce peuplement est compris entre 60 et 80 ans.

La gestion mise en œuvre dans ce peuplement s'inscrira dans le cadre de la gestion durable des forêts défini par le schéma régional de gestion sylvicole.

4.4	quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?	
① La	décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	

4.5	Dimensions et caractéristiques	du projet et superficie glo	bale de l'opération - précise
les	unités de mesure utilisées		The second secon

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface du boisement environ 2,9 parcelles cadastrales concernées : ZB 15 ; ZB 16 ; ZB 18 et ZB 19p	ha

4.6	Local	isation	du	pro	et
-----	-------	---------	----	-----	----

4.6									
	Localisation du projet								
	Adresse et commune d'implantation								
	Numéro : Voie :								
	Lieu-dit : La rousselière								
	Localité :								
	Code postal : 4 4 6 5 0 BP : Cedex :								
	Coordonées géographiques ^[1]								
	Long. : - 1 ° 3 6 , 0 4 " 9 Lat. : 4 6 ° 5 6 , 0 2 " 1								
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement								
	Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° " Lat. : ° " "								
	Point de d'arrivée : Long. : ° ° , " Lat. : ° , " "								
	Communes traversées :								
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :								
	PLU de Legé dont la dernière procédure a été approuvée le 12/12/2019 - Les parcelles sont en zonage Ns. Le projet de boisement est compatible avec le règlement écrit du PLU sur ce zonage.								
	(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.								
.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?								
	□ Oui ☑ Non								
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?								
	□ Oui ☑ Non								

			e de la zone d'implantation envisagée
ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	r notam	ment a	ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
e des sites internet où trouver l	es don	nées e	ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	•	0	ZNIEFF de type 1 de la forêt de Touvois et de Rocheservière, va de la Logne et des ses affluents pour une partie de la parcelle ZE
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		v	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	0	•	

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		•	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		•	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du cede de l'urbanisme au PLU pour la partie Ouest de la parcelle ZB 19 (environ 1 ha)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		✓	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		N	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?	0	V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Les arbres prélèveront l'eau présent dans les sols par leur système racinaire issu des précipitations. Les arbres ne seront pas irrigués.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		•	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?	0	\S	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		✓	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		V	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le projet est réalisé de manière à conserver la biodiversité des lieux en préservant une zone humide sur environ 1 ha, les arbres ainsi que les linéaires d'arbres présents sur et autour des parcelles concernées par ce projet. Seule la partie anciennement cultivée sera boisée. La vieille prairie humide sera conservée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Site Natura 2000 du lac de Grandlieu à environ 18 km du projet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Conversion d'un ancien espace agricole vers un espace forestier
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		\	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?	0	V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?			
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		~	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	V	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			Le projet de boisement aura pour conséquence de capter du CO2 présent dans l'air et de rejeter du l'O2 (principe de la photosynthèse). En conséquence, le boisement contribuera à atténuer les effets du changement climatique par la captation de CO2 présent dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?	0	V	

	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		•	
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\		Ancienne activité agricole au profit d'une activité sylvicole.

6.3 Les inci-	dences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de sfrontière ?
☐ Oui	✓ Non
Si oui, dé	crivez lesquelles :
6.4 Descript	ion des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
incidences	ur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
65 Descript	
6.5 Descript	ion, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
retenues ou	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
retenues ou l'environnen	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
retenues ou l'environnen étudiés) et p	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de
retenues ou l'environnen étudiés) et p	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
l'environnen étudiés) et p préciser et c	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les
l'environnent étudiés) et préciser et constant de la constant de l	mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur nent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>le détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u> humides seront conservées ainsi que les arbres et alignements d'arbres présent sur et autour des oncernées par le boisement. De plus, le travail de sol avant plantation sera localisé uniquement sur les

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact selon moi n'est pas nécessaire. le projet prend bien en compte les enjeux environnementaux du secteur notamment la préservation d'une zone humide ainsi que le maintien de l'ensemble des arbres et linéaires d'arbre présent. De plus le boisement aura pour effet de contribuer à l'atténuation au changement climatique et à l'amélioration des la qualité des eaux grâce à des essences adaptées aux conditions de station. Le projet n'aura pas d'impact sur la ZNIEFF puisque la surface concernée par ce zonage (0,06 ha) est en terre agricole.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet Objet	
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	✓
Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	0
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	•
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	0
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	~
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet			
1			
2			
3			
4			
5			

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom_TESSIER	
Prénom HERVE	
Qualité du signataire Maitre d'oeuvre	
À LEGE	
Fait le 1 3 0 2 1 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)